



Préavis de grève totale et illimitée à partir du 17 janvier 2005, à 8 heures



Plate-forme de revendications communes des résidents et internes de médecine générale

1. **A l'heure où notre discipline est reconnue comme une spécialité universitaire, nous demandons la reconnaissance professionnelle de notre discipline à travers l'abandon de l'actuel projet de convention et la rédaction d'un nouveau texte compatible avec les points suivants :**
 - Médecin traitant = médecin généraliste, seul spécialiste formé à cette spécificité
 - Une rémunération spécifique aux fonctions du médecin traitant, à savoir : rédaction et mise à jour du DMP, prévention et éducation des patients, coordination des soins.
 - Disparition de la distinction entre C et Cs
 - Même niveau de rémunération entre les médecins généralistes détenteurs d'un DES et les autres.

2. **A l'heure où la réforme de l'assurance maladie est présentée comme l'ultime moyen de sauver notre sécurité sociale solidaire, nous demandons des garanties pour un accès égal aux soins pour toute la population, quel que soit son niveau social :**
 - Absence de liberté tarifaire accordée aux professionnels lors de consultations non coordonnées, au profit d'un déremboursement du patient, qui serait ainsi responsabilisé.
 - Garantie d'accès aux soins spécialisés dans les mêmes conditions : délais d'attente, remboursement, pour toute la population.

3. **Face à une démographie médicale alarmante en zones rurales et péri-urbaine difficiles, nous demandons :**
 - La mise en place urgente de mesures incitatives à l'installation réelles, dynamiques, pérennes et adaptées au terrain (cf. propositions ISNAR-IMG)
 - Un moratoire à l'installation permettant aux jeunes installés de créer leur patientèle alors que chaque citoyen aura choisi un médecin traitant.
 - Une augmentation du nombre de postes de médecine générale à l'internat équivalent à 60% du nombre total de postes.
 - L'établissement de modalités concrètes de passerelles entre les spécialités et notamment des autres spécialités vers la médecine générale.

4. **Suite à la mise en place du DES de médecine générale, nous demandons :**
 - La mise en place urgente de la filière universitaire de médecine générale (cf. propositions ISNAR-IMG).
 - Une même reconnaissance universitaire et professionnelle entre les internes de médecine générale et les résidents
 - La reconnaissance universitaire et la mise en œuvre de moyens financiers permettant la mise en place des SUMGA, structures dynamiques et attractives d'exercice clinique, d'enseignement et de recherche. Services qui permettront l'exercice et la formation des externes, des internes de médecine générale, des chefs de cliniques ambulatoires, des MCU-PA et des PU-PA.
 - L'enseignement clinique et théorique de la médecine générale au cours du DCEM, organisé par le corps professoral propre à notre discipline (cf. proposition ISNAR-IMG d'amendement des textes en vigueur).

5. **Enfin, en ce qui concerne les modalités de choix de postes dans les villes de facultés, nous demandons :**
 - Le maintien de la possibilité d'un choix autre qu'au mérite dans les facultés qui le souhaitent.
 - Des modalités de choix adaptées pour les femmes enceintes : surnombre validant.